



CONSEIL MUNICIPAL
27 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-298

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 20 septembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL.

REPRESENTE(S) : Charles PONS, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Catherine PUJOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme Marie BACH.

ABSENT(S) : Monsieur Roger TALLAGRANDE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre-Louis LALIBERTE

=====
Autorisation d'occupation du domaine public - Création de nouvelles tarifications journalières : chalets, kiosques, camion de restauration (foodtrucks)

M. Frédéric GUILLAUMON expose :

Mes chers collègues,

La ville de Perpignan organise chaque année plusieurs événements et animations conviviales et qualitatives, qui constituent des forts moments de partage.

Face à ce succès, de multiples demandes concernant l'occupation journalière du domaine public, hors événementiels, nous sont faites.

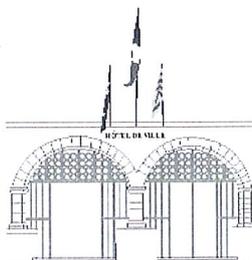
Il a été ainsi décidé la création de nouvelles tarifications journalières pour toute occupation temporaire du domaine public concernant les chalets, kiosques ou camions de restauration (foodtrucks) :

Tarification journalière: chalets et kiosques ;

- Montant de la redevance forfaitaire journalière

70 €

Tarification journalière: camions de restauration (foodtrucks)



- Montant de la redevance forfaitaire journalière

30 €

Le conseil municipal décide :

- 1) D'approuver la création de nouvelles tarifications journalières pour toute occupation temporaire du domaine public concernant les chalets, kiosques ou camions de restauration (foodtrucks) ;
- 2) D'approuver le montant de la redevance journalière de 70 € (soixante-dix euros) pour les chalets ou kiosques.
- 3) D'approuver le montant de la redevance journalière de 30 € (trente euros) pour les camions de restauration (foodtrucks)
- 4) D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes utiles en la matière.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230927-J78272-DE-JJ
Accusé reçu le : - 4 OCT. 2023
Affiché le : - 4 OCT. 2023

M. Frédéric GUILLAUMON, Pour le Maire l'Adjoint délégué

